

Informations de base

2025/0424(COD)

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Directive

Exemption de certains véhicules électriques N2 de l'obligation d'installer et d'utiliser un limiteur de vitesse (Omnibus IX sur l'automobile)

Subject

3.20.06 Réglementation des transports, sécurité routière, contrôle technique, permis


3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles

Priorités législatives

[Déclaration commune 2026](#)

En attente de la décision de la commission parlementaire

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
16/12/2025	Publication de la proposition législative	COM(2025)0999 	Résumé
09/02/2026	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		